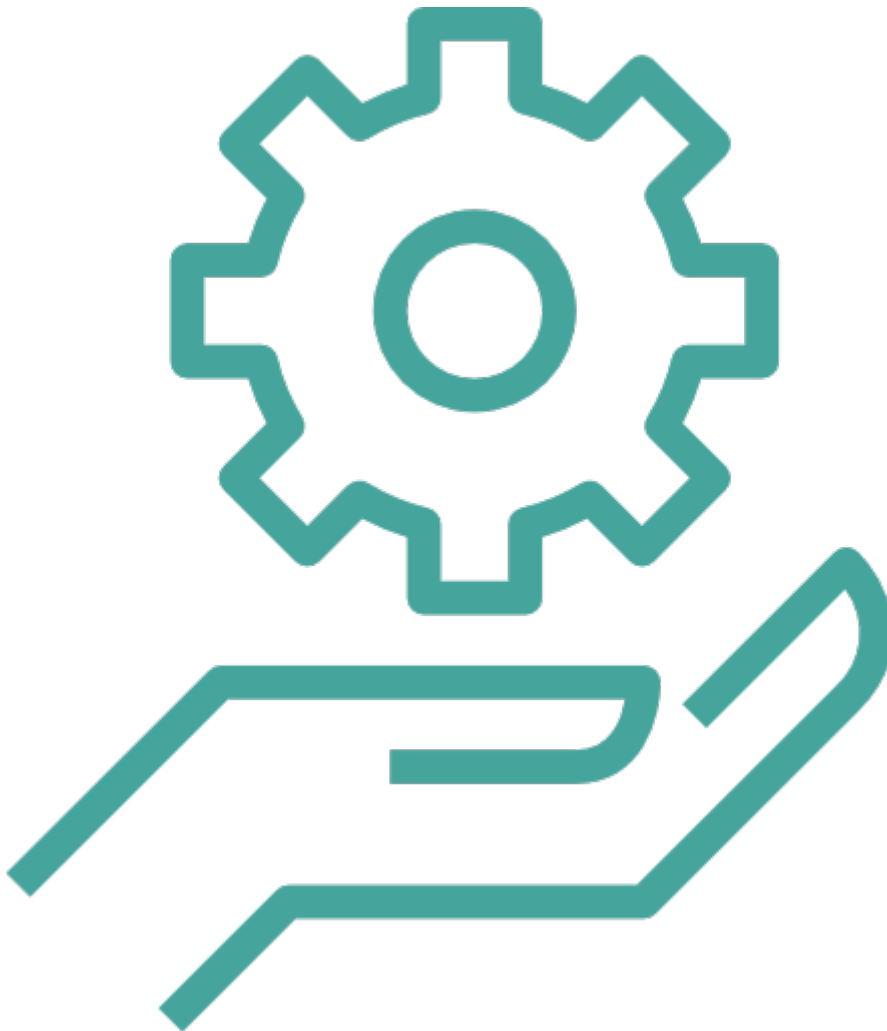


Modalités de participation



Il est essentiel de respecter les critères d'admissibilité et les procédures de sélection pour présenter un dossier dans de bonnes conditions.

Les conditions de participation

Au moment de la candidature, être inscrit au minimum en 2ème année d'études, dans le cadre d'un diplôme national d'enseignement supérieur,

- et continuer ses études dans la même filière.
- Posséder un bon dossier universitaire.
- Maîtriser correctement la langue d'enseignement du pays :
 - Anglais en Amérique du nord, en Australie et dans la plupart des pays asiatiques
 - Français au Québec
 - Espagnol en Amérique latine (sauf Brésil)
- Obtenir l'accord du responsable pédagogique de la formation à Tours de l'année de la mobilité.
- Justifier de ressources financières suffisantes pour assurer son séjour

Reconnaissance académique : la période effectuée à l'étranger sera validée par l'Université de Tours si le niveau de réussite exigé est atteint. L'établissement étranger ne délivre pas de diplôme, sauf pour certains programmes de double-diplomation.

Frais d'inscription : l'étudiant ne règle que ceux de l'université de Tours, sauf pour certains programmes de double-diplomation.

Les Types d'accord

Il y a deux types d'accord hors Europe :

Les accords qui concernent tous les étudiants de l'université, et qui sont gérés directement par la Direction des Relations Internationales

Les accords qui sont spécifiques à certaines filières, qui sont gérés par les filières concernés.

La constitution du dossier

Suivez bien les instructions et les dates indiquées pour déposer votre candidature dans de bonnes conditions.

Déterminer la destination

Pour connaître la liste des établissements partenaires, consultez la [page dédiée](#) du site internet de l'université de Tours.

Chaque établissement publie sur son site la liste des programmes proposés, et pour chaque programme, la liste des cours dispensés.

Pour les accords qui concernent tous les étudiants de l'université, il est indispensable de vérifier que l'établissement propose bien des cours compatibles avant de déposer un dossier de candidature.

Pour le Québec, certaines universités sont partenaires par l'intermédiaire du réseau BCI. Dans ce cadre, toutes les filières ne sont pas nécessairement ouvertes aux étudiants en échange. Consultez le [site de ce réseau](#) rubrique « Etudiants inscrits dans un établissement universitaire hors Québec » puis « conditions particulières des établissements québécois » pour connaître les « programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec ». Il est indispensable de vérifier que la filière désirée est bien accessible avant de déposer un dossier de candidature. De même, certaines universités proposent des programmes contingentés, vérifiez que vous respectez les conditions d'admissibilité.

Une connaissance suffisante de la langue d'enseignement est demandée

Etablir un projet d'études

Pour chaque université choisie, un projet de programme doit être établi à partir du catalogue de cours affiché sur le site internet de l'établissement. Dans la grande majorité des établissements, vous n'avez pas à vous restreindre aux cours proposés par une seule filière, vous avez accès à l'intégralité des cours proposés. Seuls les établissements québécois du réseau BCI restreignent le choix des cours à un seul programme.

Le programme proposé doit représenter un certain nombre de cours. Les crédits hors Europe n'ont pas de correspondance systématique avec les ECTS, il ne faut donc pas les prendre en compte. Pour valider une année, il est nécessaire de valider entre 3 et 5 cours par semestre.

Les étudiants en Licence 3 ou en Master 1 durant leur mobilité doivent choisir leurs cours dans le cycle « Undergraduate », les étudiants en Master 2 peuvent piocher des cours dans le cycle « Graduate » dans certains établissements.

Les programmes distinguent des cours « majeurs » et « mineurs ». Cette distinction ne doit pas être prise en compte dans l'élaboration d'un projet d'études.

- Chaque projet doit être approuvé par le responsable pédagogique de la formation dans laquelle vous serez inscrit à l'université de Tours pendant l'année de votre mobilité.
- Lors de la rentrée universitaire, le projet prévu peut subir des changements en fonction des possibilités d'accueil et des emplois du temps.

Proposer son dossier

Pour les accords qui concernent tous les étudiants de l'université

- Dépôt des dossiers : les dates limite de dépôt des dossiers à la Direction des Relations Internationales apparaissent sur les dossiers de candidature, ce sont des dates impératives communes à tous les étudiants de l'université. Votre filière peut tout à fait organiser une sélection interne, prenez garde au calendrier qui vous sera imposé.
- Examen des dossiers : l'université de Tours étudiera les dossiers puis pourra procéder à des entretiens individuels.
- Résultats : les résultats des sélections sont communiqués aux étudiants via leur adresse email universitaire. Pour les candidatures Québec via le réseau BCI, la réponse définitive sera envoyée directement par l'université québécoise.

Pour les accords spécifiques à une filière

- Dépôt des dossiers : Le responsable de la filière en question fixe une date de remise des dossiers.
- Examen des dossiers : Il sélectionne ensuite les étudiants selon les critères de son choix.
- Résultats : les résultats des sélections sont communiqués aux étudiants via leur adresse email universitaire.

Contact

Université de Tours

Benjamin DEPAUW

Direction des Relations Internationales

60 rue du Plat d'Étain

BP 12050

37020 Tours Cedex 1

Tél. : 02 47 36 67 42

mbsortante@univ-tours.fr

Besoin de prendre rendez-vous ? [Consultez mes disponibilités](#) (cliquez sur "semaine ouvrée" en haut à gauche)

[Haut de page](#)